

Autres produits et services

10 Programme aliments-poste

Tableau 10-1 : Définitions des codes tarifaires pour le Programme aliments-poste

CODE TARIFAIRE	DÉFINITIONS
A	Aliments nutritifs périssables (à l'exception des aliments à faible valeur nutritive) expédiés à partir d'un point d'entrée d'aliments désigné à un bureau du service aérien omnibus des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut ou du Yukon.
A*	Aliments nutritifs périssables – Inuvik (à l'exception des aliments à faible valeur nutritive) expédiés à partir d'Inuvik à un bureau du service aérien omnibus des Territoires du Nord-Ouest.
B	Aliments non périssables (à l'exception des mets cuisinés périssables et des aliments à faible valeur nutritive) expédiés à partir d'un point d'entrée d'aliments désigné à un bureau du service aérien omnibus des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut ou du Yukon.
C	Articles non alimentaires expédiés à partir d'un bureau d'expédition désigné à un bureau du service aérien omnibus des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut ou du Yukon.
E	Aliments nutritifs périssables (à l'exception des aliments à faible valeur nutritive) expédiés à partir d'un point d'entrée d'aliments désigné à un bureau du service aérien omnibus de n'importe quelle province (à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut ou du Yukon).
F	Aliments non périssables (à l'exception des mets cuisinés périssables et des aliments à faible valeur nutritive) expédiés à partir d'un point d'entrée d'aliments désigné à un bureau du service aérien omnibus de n'importe quelle province (à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut ou du Yukon).
G	Articles non alimentaires expédiés à partir d'un bureau d'expédition désigné à un bureau du service aérien omnibus de n'importe quelle province (à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut ou du Yukon).

REMARQUE : Pour consulter la liste des « aliments » et des « articles non alimentaires », voir le chapitre « Programme aliments-poste » du *Guide des postes du Canada*.

Tableau 10-2 : Tarifs (\$)

TARIFS	CODE TARIFAIRE						
	A	A*	B	C	E	F	G
Tarifs par article	75 ¢	75 ¢	75 ¢	75 ¢	75 ¢	75 ¢	75 ¢
PLUS	+	+	+	+	+	+	+
Tarifs par kilo (ou la fraction)	80 ¢	30 ¢	2,15 \$	2,15 \$	80 ¢	1 \$	1 \$